

Communication à caractère promotionnel

ALTA RENDEMENT 2021



Titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».

✓ **Émetteur** : BNP Paribas Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

Garant de la formule : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

✓ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique).

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.

✓ **Éligibilité** : Compte titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.

*Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.***

✓ **Cotation** : Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

✓ **Code ISIN** : FR0014004AU4

✓ **PÉRIODE DE SOUSCRIPTION** : DU 12 JUILLET 2021 AU 22 OCTOBRE 2021 (pouvant être clôturé sans préavis).

(1) Notations de crédit au 24 juin 2021 :

BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+

BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France. Il n'a pas été rédigé par l'assureur.

Alta Rendement 2021, titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ Une exposition liée à **l'évolution de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight 50 Point Decrement Index (EUR) TR (ci-après l'« Indice ») qui est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an ;**
- ✓ En cours de vie :
 - Chaque année, à partir de l'année 1, **le versement d'un coupon conditionnel de 5 %⁽⁴⁾** si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 25 % par rapport à son niveau initial à une Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾ ;
 - Chaque année, à partir de l'année 1, **un remboursement anticipé automatique possible de l'intégralité du capital⁽⁴⁾** si l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à une Date de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net maximum de 3,74 %⁽³⁾).
- ✓ À l'échéance des 10 ans :
 - **Un coupon conditionnel de 5 %⁽⁴⁾** est versé au titre de la dernière année, dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 25 % par rapport à son niveau initial à la dernière Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾ ;
 - **Un remboursement de l'intégralité du capital⁽⁴⁾**, dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net maximum de 3,76 %⁽³⁾) ;
 - **Une perte partielle ou totale en capital égale à la baisse finale de l'Indice**, dès lors que celui-ci clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net inférieur à -1,63 %⁽³⁾).

Alta Rendement 2021 est un produit de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document à caractère promotionnel ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Le prix d'acquisition progressera de façon constante au taux annuel de 1 % durant la période de souscription, de 997,21 € le 12 juillet 2021 à 1 000 € le 22 octobre 2021⁽⁴⁾.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation⁽²⁾ ou à l'échéance le 5 novembre 2031). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date d'Émission (le 12 juillet 2021) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

(3) Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date d'Émission (le 12 juillet 2021) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

(4) Merci de vous référer aux Conditions Définitives du titre pour tout complément d'information.

AVANTAGES

- ✔ **Objectif de versement d'un coupon conditionnel de 5 %⁽¹⁾ chaque année**, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾, l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 25 % par rapport à son niveau initial ;
- ✔ **Possible remboursement rapide** : potentiel remboursement anticipé automatique chaque année, à partir de l'année 1, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial ;
- ✔ **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital⁽¹⁾ à l'échéance⁽²⁾** : dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

INCONVÉNIENTS

- ✔ **Risque de perte partielle ou totale en capital** :
 - **En cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie ;
 - **À l'échéance** : en cas de baisse de l'Indice de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ ;
 - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- ✔ **Plafonnement des coupons** : le coupon potentiel est fixé à 5 %⁽¹⁾ chaque année, même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant ;
- ✔ **L'Indice est équipondéré et calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an**. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes bruts réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice ainsi que la probabilité de remboursement automatique en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. De même, si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, **le risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance sera plus important** (respectivement moins important) ;
- ✔ Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice, **la méthode de prélèvement forfaitaire en points a un impact plus important sur sa performance en cas de baisse de l'Indice**. Ainsi, **en cas de marchés baissiers, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée** car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 50 points d'indice par an, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice ;
- ✔ À titre de comparaison, un produit présentant les mêmes caractéristiques mais indexé à l'indice Euro STOXX 50[®] aurait un objectif de gain inférieur. **Le rendement plus important de Alta Rendement 2021 n'est possible qu'en raison d'un risque de perte en capital également plus important** ;
- ✔ **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier de 1 an à 10 ans ;
- ✔ **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit ;
- ✔ **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance⁽²⁾** : il est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de perte en capital, soit 50 % de baisse par rapport à son niveau initial.

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme son niveau initial.

MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS CONDITIONNELS (ANNÉES 1 À 10)

Aux 10 Dates de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

- ✓ Si l'Indice **ne clôture pas en baisse de plus de 25 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur reçoit, à la Date de Paiement des Coupons Conditionnels⁽¹⁾ correspondante :

Un coupon conditionnel de 5 %⁽²⁾ au titre de l'année écoulée

- ✓ Sinon, si l'Indice **clôture en baisse de plus de 25 % par rapport à son niveau initial** :

Aucun coupon n'est versé au titre de l'année écoulée

Il est plus favorable pour un investisseur de recevoir un coupon au titre de l'année écoulée que de ne recevoir aucun coupon. Il est à noter qu'aucun coupon ne sera versé après le remboursement anticipé automatique du produit.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (ANNÉES 1 À 9)

- ✓ Si, à l'une des Dates de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, l'Indice est **stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial**, l'investisseur reçoit, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité du capital⁽²⁾

En plus du coupon conditionnel défini ci-dessus versé au titre de l'année écoulée.

Soit un taux de rendement annuel net maximum de 3,74 %⁽³⁾.

Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation.

- ✓ Sinon, le produit continue.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(3) Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date d'Émission (le 12 juillet 2021) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ ou d'Échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme son niveau initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNÉE 10)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

- ✓ Si, à cette date, l'Indice **ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital⁽²⁾

En plus du coupon conditionnel défini ci-dessus éventuellement versé au titre de l'année écoulée.

Soit un taux de rendement annuel net maximum de 3,76 %⁽³⁾.

- ✓ Sinon, si l'Indice **clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

Le capital⁽²⁾ diminué de la baisse de l'Indice

L'investisseur subit donc une perte en capital correspondant à la baisse finale de l'Indice.

Soit un taux de rendement annuel net inférieur à -1,63 %⁽³⁾.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

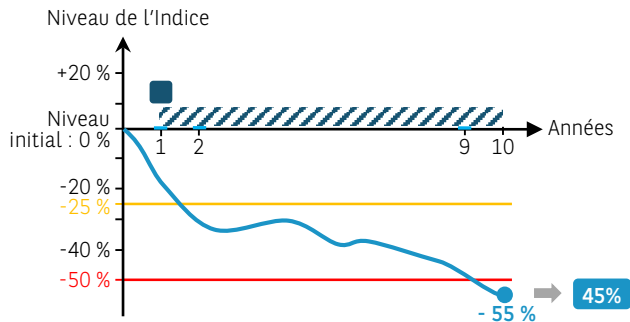
(2) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(3) Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date d'Émission (le 12 juillet 2021) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ ou d'Échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

ILLUSTRATIONS

- Niveau de l'Indice par rapport à son niveau initial
- Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement anticipé automatique
- Seuil de perte en capital à l'échéance
- Seuil de versement des coupons conditionnels
- Pourcentage du capital remboursé
- ▨ Période de constatation annuelle
- Versement d'un coupon conditionnel de 5 %⁽¹⁾

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : baisse de l'Indice à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (marché fortement baissier)

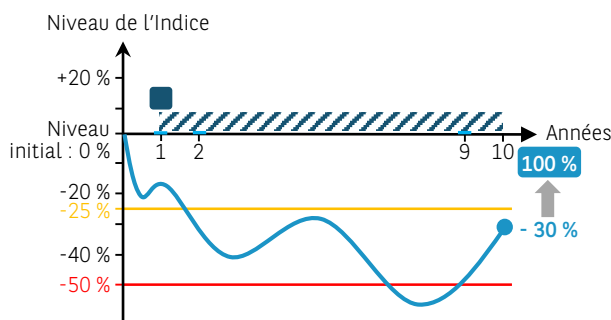


- ✓ **Année 1** : à la Date de Constatation du Coupon Conditionnel⁽²⁾ et de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse mais cette baisse n'excède pas 25 % par rapport à son niveau initial. Un coupon de 5 %⁽¹⁾ est versé au titre de l'année écoulée et le produit continue.
- ✓ **Années 2 à 9** : à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾ et de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse de plus de 25 % par rapport à son niveau initial. Aucun coupon n'est versé et le produit continue.
- ✓ **Année 10** : à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse de 55 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance.

Montant remboursé : intégralité du capital - 55 % = 45 % du capital⁽¹⁾, soit un taux de rendement annuel net de -7,87 %⁽³⁾ (inférieur à celui de l'Indice égal à -7,44 %⁽⁴⁾).

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait en baisse de plus de 25 % par rapport à son niveau initial à toutes les Dates de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾ et de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ et céderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : baisse de l'Indice à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (marché baissier)



- ✓ **Année 1** : à la Date de Constatation du Coupon Conditionnel⁽²⁾ et de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse mais cette baisse n'excède pas 25 % par rapport à son niveau initial. Un coupon de 5 %⁽¹⁾ est versé au titre de l'année écoulée et le produit continue.
- ✓ **Années 2 à 9** : à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾ et de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse de plus de 25 % par rapport à son niveau initial. Aucun coupon n'est versé et le produit continue.
- ✓ **Année 10** : à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse de 30 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance mais en dessous du seuil de versement des coupons conditionnels.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾, soit un taux de rendement annuel net de -0,51 %⁽³⁾ (supérieur à celui de l'Indice égal à -3,40 %⁽⁴⁾).

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES COUPONS (marché haussier)



- ✓ **Année 1** : à la 1^{ère} Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾ et de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, l'Indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de remboursement anticipé automatique. Le produit prend automatiquement fin par anticipation.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾ + un coupon de 5 %⁽¹⁾ au titre de l'année écoulée, soit un taux de rendement annuel net de 2,72 %⁽³⁾ (inférieur à celui de l'Indice égal à 14,77 %⁽⁴⁾ du fait du plafonnement des coupons).

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif les principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

(3) Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date d'Émission (le 12 juillet 2021) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

(4) Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes bruts réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an et sans frais.

ZOOM SUR L'INDICE S&P EURO 50 EQUAL WEIGHT 50 POINT DECREMENT INDEX (EUR) TR

L'indice S&P Euro 50 Equal Weight 50 Point Decrement Index (EUR) TR est composé d'un panier de 50 actions. L'univers de départ est composé de 350 entreprises européennes. Les 50 capitalisations boursières flottantes les plus importantes de la zone euro sont retenues afin de déterminer la composition de l'Indice.

L'Indice équilibre ses composants ce qui signifie que chaque action représente 2 % de son poids global à chaque date de rebalancement. Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

L'Indice est calculé en **réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an**. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice, a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes bruts réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice ainsi que la probabilité de remboursement automatique en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. De même, si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, **le risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance sera plus important** (respectivement moins important).

À titre illustratif, le niveau de l'Indice observé à la date du 24 juin 2021 était de 1 083,80 points. L'équivalent du même prélèvement forfaitaire de 50 points appliqué à l'indice Euro STOXX 50® serait de 190,18 points (pour un niveau observé de 4 122,43 points à cette même date). En comparaison, le niveau de dividendes bruts annuel distribué par l'indice Euro STOXX 50® est, en moyenne, de 114,47 points sur les dix dernières années (Source : Bloomberg - SX5ED Index à fin 2020). Cette différence de 75,71 points entre le prélèvement forfaitaire appliqué à l'indice Euro STOXX 50® et les dividendes effectivement versés correspondrait donc à **une sous-performance de 1,84 % par an comparée à celle de l'indice Euro STOXX 50®**. **Si le cours des actions composant ces indices et leurs dividendes distribués restent stables durant toute la vie du produit, alors l'indice S&P Euro 50 Equal Weight 50 Point Decrement Index (EUR) TR affichera une sous-performance comparable chaque année.**

Nous attirons votre attention sur le fait que la survenance d'un événement extraordinaire, comme la pandémie de Covid-19 ou la crise financière de 2008, peut avoir pour effet de réduire la politique de distribution des dividendes de la plupart des sociétés composant l'Indice, affectant négativement la performance de ce dernier relativement à un indice standard comme l'indice Euro STOXX 50®.

Par ailleurs, sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice, **la méthode de prélèvement forfaitaire en points a un impact plus important sur sa performance en cas de baisse de l'Indice**. Ainsi, **en cas de marchés baissiers, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée** car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 50 points, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.

Enfin, à titre de comparaison, un produit présentant les mêmes caractéristiques mais indexé à l'indice Euro STOXX 50® aurait un objectif de gain inférieur. **Le rendement plus important de Alta Rendement 2021 n'est possible qu'en raison d'un risque de perte en capital également plus important.**

Pour plus de détails sur l'Indice, merci de consulter la page dédiée : <https://www.spglobal.com/spdji/en/indices/equity/sp-euro-50-equal-weight-50-point-decrement-index/#overview>.

Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : <https://fr.finance.yahoo.com/quote/%5ESPEU5DET>.

Afin d'éviter un doute quelconque, il est entendu que l'Agent de calcul n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur ces sites pour effectuer les calculs relatifs à l'Indice ou aux titres de créance. Les entités du Groupe BNP Paribas ne pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou omissions concernant les informations présentes sur ces sites internet.

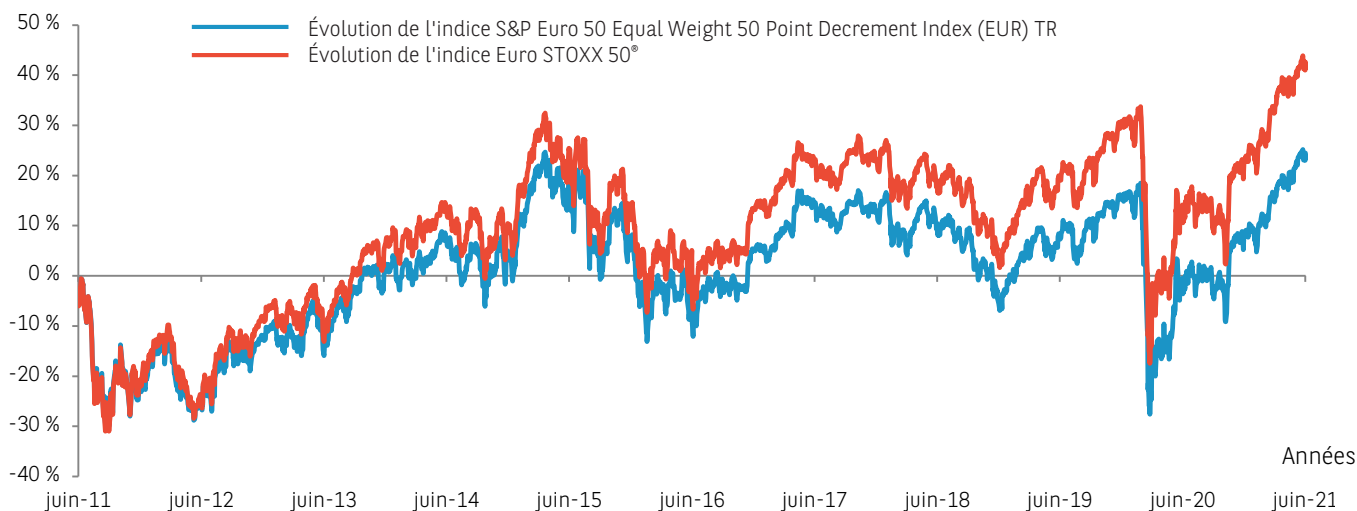
ZOOM SUR L'INDICE S&P EURO 50 EQUAL WEIGHT 50 POINT DECREMENT INDEX (EUR) TR

ÉVOLUTION DE L'INDICE DU 24 JUIN 2011 AU 24 JUIN 2021

Les performances historiques de l'Indice sont fondées sur des valeurs simulées du 24 juin 2011 au 9 février 2021, puis sur des valeurs réelles du 10 février 2021 (date de création de l'Indice) au 24 juin 2021.

Les performances passées, qu'elles soient simulées ou réelles, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Performance



Source : Bloomberg, le 24 juin 2021

PERFORMANCES CUMULÉES AU 24 JUIN 2021

Période	1 an (performance constatée entre le 24 juin 2020 et le 24 juin 2021)	3 ans (performance constatée entre le 22 juin 2018 et le 24 juin 2021)	5 ans (performance constatée entre le 24 juin 2016 et le 24 juin 2021)	10 ans (performance constatée entre le 24 juin 2011 et le 24 juin 2021)
Indice S&P Euro 50 Equal Weight 50 Point Decrement Index (EUR) TR ⁽¹⁾	29,06 %	12,62 %	36,99 %	32,02 %
Indice Euro STOXX 50 ⁽²⁾	28,98 %	19,78 %	48,50 %	51,79 %

Source : Bloomberg, le 24 juin 2021

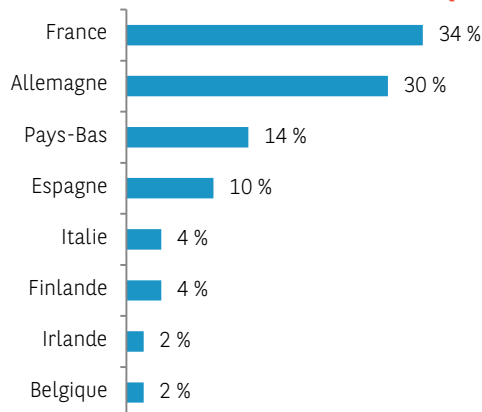
La simulation historique et systématique de la performance de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight 50 Point Decrement Index (EUR) TR vise à reproduire le comportement qu'il aurait eu pour un niveau de lancement fixé à 1 054,51 points le 30 décembre 2005. Le mécanisme de prélèvement en points d'indice peut avoir un effet négatif sur cette simulation selon le niveau de lancement de l'Indice. En effet, plus le niveau de lancement fixé lors de la conception de l'Indice est bas, plus l'impact négatif du prélèvement forfaitaire en point sur sa performance sera important.

RÉPARTITION SECTORIELLE



Source : Bloomberg, le 24 juin 2021

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Ces données sont à but illustratif et à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.

(1) Les performances de l'Indice sont calculées dividendes bruts réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice et sans frais.

(2) Les performances de l'indice Euro STOXX 50[®] sont calculées dividendes non réinvestis et sans frais.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- ✓ **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice et donc à l'évolution du marché actions européen.
- ✓ **Risque découlant de la nature du produit** : en cas de revente du produit avant l'échéance⁽¹⁾ ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance⁽¹⁾. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- ✓ **Risques de marché** : le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si l'Indice clôture aux alentours de 50 % de baisse par rapport à son niveau initial. Les fluctuations du prix du produit en cours de vie sont également plus importantes en cas de baisse des marchés en raison de la méthode de prélèvement forfaitaire en points.
- ✓ **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- ✓ **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule et supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de sa garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces titres de créance, le Groupe BNP Paribas a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN :	FR0014004AU4		
Forme juridique :	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance dans le cadre du (i) Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 1 ^{er} juin 2021 et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n°21-194 ainsi que (ii) des Conditions Définitives en date du 12 juillet 2021.		
Émetteur :	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.		
Garant de la formule :	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.		
Montant de l'émission :	30 000 000 €		
Valeur nominale :	1 000 €		
Prix d'acquisition :	Il progressera de façon constante au taux annuel de 1 % durant la période de souscription, de 997,21 € le 12 juillet 2021 à 1 000 € le 22 octobre 2021 ⁽²⁾ .		
Éligibilité :	Compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.		
Cotation :	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).		
Période de souscription :	Du 12 juillet 2021 au 22 octobre 2021.		
Garantie en capital :	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.		
Commissions de distribution :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au(x) distributeur(s) pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 1 % TTC du montant placé par le(s) distributeur(s), sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du/des distributeur(s).		
Sous-jacent :	Indice S&P Euro 50 Equal Weight 50 Point Decrement Index (EUR) TR (dividendes bruts réinvestis et retranchement d'un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an) – Code Bloomberg SPEU5DET Index.		
Date d'Émission :	12 juillet 2021		
Date de Constatation Initiale :	22 octobre 2021		
Dates de Constatation des Coupons Conditionnels :	24 octobre 2022 (Année 1) 23 octobre 2023 (Année 2) 22 octobre 2024 (Année 3) 22 octobre 2025 (Année 4)	22 octobre 2026 (Année 5) 22 octobre 2027 (Année 6) 23 octobre 2028 (Année 7) 22 octobre 2029 (Année 8)	22 octobre 2030 (Année 9) 22 octobre 2031 (Année 10)
Dates de Paiement des Coupons Conditionnels :	7 novembre 2022 (Année 1) 6 novembre 2023 (Année 2) 5 novembre 2024 (Année 3) 5 novembre 2025 (Année 4)	5 novembre 2026 (Année 5) 5 novembre 2027 (Année 6) 6 novembre 2028 (Année 7) 5 novembre 2029 (Année 8)	5 novembre 2030 (Année 9) 5 novembre 2031 (Année 10)
Dates de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique :	24 octobre 2022 (Année 1) 23 octobre 2023 (Année 2) 22 octobre 2024 (Année 3) 22 octobre 2025 (Année 4)	22 octobre 2026 (Année 5) 22 octobre 2027 (Année 6) 23 octobre 2028 (Année 7)	22 octobre 2029 (Année 8) 22 octobre 2030 (Année 9)
Dates de Remboursement Anticipé Automatique :	7 novembre 2022 (Année 1) 6 novembre 2023 (Année 2) 5 novembre 2024 (Année 3) 5 novembre 2025 (Année 4)	5 novembre 2026 (Année 5) 5 novembre 2027 (Année 6) 6 novembre 2028 (Année 7)	5 novembre 2029 (Année 8) 5 novembre 2030 (Année 9)
Date de Constatation Finale :	22 octobre 2031 (Année 10)		
Date d'Échéance :	5 novembre 2031 (Année 10)		
Publication de la Valorisation :	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR0014004AU4=BNPP], sur Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.		
Agent de calcul :	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflits d'intérêts).		
Double valorisation :	Une double valorisation sera assurée tous les quinze jours par la société Refinitiv, société indépendante financièrement du Groupe BNP Paribas.		
Marché secondaire :	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.		

(1) Notations de crédit au 24 juin 2021 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) Merci de vous référer aux Conditions Définitives du titre pour tout complément d'information.



AVERTISSEMENT

Ce document à caractère promotionnel a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF.

Alta Rendement 2021 (ci-après les « titres de créance ») sont des titres de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé), pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement et la revente pourront intervenir par voie d'offre au public sans exemption à l'obligation de publier un prospectus, en France uniquement. Les principales caractéristiques des titres de créance exposées dans ce document à caractère promotionnel n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les titres de créance au regard de leur situation financière, après avoir lu le présent document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des titres de créance est composée :** (a) du Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 1^{er} juin 2021 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro 21-194, (b) de ses Suppléments éventuels, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 12 juillet 2021, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »). L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de l'AMF sur la qualité des titres de créance faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base. Les investisseurs sont également invités à prendre connaissance du Document d'Informations Clés disponible à l'adresse <https://kid.bnpparibas.com/FR0014004AU4-FR.pdf>. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du titre de créance. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaut. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur, sur le site de l'AMF www.amf-france.org et sur www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0014004AU4.

L'indice S&P Euro 50 Equal Weight 50 Point Decrement Index (EUR) TR est une marque commerciale du groupe The McGraw-Hill Companies, Inc. pour l'utilisation de laquelle une licence a été concédée à BNP Paribas. Les titres de créance ne bénéficient pas du parrainage ou de l'aval de Standard & Poor's, qui n'en assure ni la vente, ni la promotion. En outre, Standard & Poor's n'avance aucune opinion quant au bienfondé d'un investissement dans les titres de créance.

ALTAPROFITS

Courtage d'assurances et MIOBSP

Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du code des assurances. ORIAS n°07 023 588,

<http://www.orias.fr>, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

Produits financiers et bancaires

Conseiller en Investissements Financiers enregistré sous le n°D011735 auprès de la CNCIF - Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Altaprofits - Société Anonyme de courtage d'assurances à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 067 200 €.

RCS Paris 428 671 036. Code NAF : 6622Z.

17 rue de la Paix - 75002 Paris - www.altaprofits.com - Tél. : 01 44 77 12 14 (appel non surtaxé) - Fax : 01 44 77 12 20



BNP PARIBAS

